

Indicateurs SGS

Bruno HALLER
DSAC/PN/FOR – 13 juin 2018



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

BASE REGLEMENTAIRE

AMC1 ORA.GEN.200(a)(1) SYSTÈME DE GESTION ORGANISATIONS COMPLEXES – ORGANISATION ET RESPONSABILITES

(a)(2)(iii) : une des fonctions du responsable SGS est de fournir des rapports périodiques sur la performance de sécurité ;

(b)(3)(i) Le SRB devrait surveiller les performances en matière de sécurité par rapport à la politique et aux objectifs de sécurité ;

BASE REGLEMENTAIRE

AMC1 ORA.GEN.200(a)(2) SYSTÈME DE GESTION ORGANISATIONS COMPLEXES – POLITIQUE DE SÉCURITÉ

(c) La direction devrait établir des objectifs de sécurité et des standards de performance,

AMC1 ORA.GEN.200(a)(3) SYSTÈME DE GESTION ORGANISATIONS COMPLEXES – GESTION DU RISQUE

(d) Mesure et surveillance des performances de sécurité

(1) La mesure et surveillance des performances de sécurité devraient être le processus par lequel les performances de sécurité de l'organisation sont vérifiées par rapport à la politique de sécurité et aux objectifs.

QUELS INDICATEURS ?

Chaque indicateur devrait être :

- adapté à l'activité de l'ATO
- suivi au travers d'un tableau de bord
- défini par des critères précis :
 - a) objectif de l'indicateur
 - b) périodicité de la mesure
 - c) méthode de calcul de l'indicateur (numérateur et dénominateur)
 - d) mode de collecte des données
 - e) responsable de la validation de l'indicateur.

RÈGLES POUR LES INDICATEURS

Il ne suffit donc pas de nommer un indicateur ou d'en écrire la formule pour le décrire.

Décrire un indicateur nécessite d'abord des aspects complémentaires : ses limites, ses modalités d'interprétation, la fréquence à laquelle il doit être mesuré, les modalités et la fréquence de sa réactualisation notamment en fonction des modifications de l'activité de l'ATO ;

Fixer un seuil de tolérance à cet indicateur au-delà duquel une procédure existante est appliquée : création d'un SAG (Safety Action Group – Comité de Sécurité) (cf. GM2 ORA.GEN.200 a) 1).

EXEMPLES D'INDICATEURS

INDICATEURS DE PERFORMANCE DE SECURITÉ :

- Nbre d'événements reportés / nbre HDV
- Nbre d'incidents
- Nbre d'accidents
- Nbre de déviations

EXEMPLES D'INDICATEURS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ :

- **Durée de la formation**
- **Nbre de tolérances techniques sur la flotte**
- **Nbre de séances supplémentaires (remedials)**
- **Moyenne des résultats aux QCM**
- **% échec aux épreuves théoriques**
- **% échec aux épreuves pratiques**
- **Nbre HDV annuel aéronefs**
- **Nbre HDV annuel FSTD**

CHOIX DES INDICATEURS

- Ces indicateurs donnés dans cette présentation sont « génériques ».
- Il revient à chaque ATO le soin de définir ses propres indicateurs en fonction de son activité et des objectifs de sécurité définis dans sa « safety policy ».

POUR EN SAVOIR PLUS

GUIDE PRATIQUE SUR LE SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE POUR LES ORGANISMES DE FORMATION DE PILOTES

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2011_GUIDE_SGS_FORMATION_rev1-3.pdf



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

QUESTIONS ?



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire